

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 avril 2026

OBJET : AFFAIRE N° 1.1

Approbation du contenu de la
rédaction du procès-verbal des
délibérations en date du
28 mars 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le Neuf avril, le Conseil
Municipal de la Commune de Les Trois-Bassins, régulièrement convoqué,
s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE
Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède
à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. ZEPHIR Jackson (1^{er} Adjt) - Mme SADEYEN Cathy (2^{ème} Adjt) -
M. SADEYEN Frédéric (3^{ème} Adjt) - Mme SANDANCE Chantal
(4^{ème} Adjt) - M. VAITY Bruno Joseph (5^{ème} Adjt) - Mme JANNIN Marie
Jocelyne (6^{ème} Adjt) - M. POTHIN Joseph (7^{ème} Adjt) - Mme HOARAU
Gertrude Marie Josée (8^{ème} Adjt) - M. LIN-KWANG Joseph - Mme ZITTE
Danielle - Mme DE LAVERGNE Agathe - Mme CUVELIER Marie
Yveline - M. MAURIN Jorris - M. BANGUI Mamode - M. THOMAS
Alexandre - Mme M'BAJOURMBE France-Meige - M. GIQUIAUD Gaël -
M. AMANY-SAVRIMOUTOU Sully Emilien - Mme ZITTE Marie
Murielle - Mme FONTAINE Anaïs - Mme FRANCOISE Ingrid -
M. ADMETE Mathieu - M. AURE Fabien - Mme ACCOT Andrée Marie -
Mme TAMON Marie Aline - M. PERMALNAIKEN Giovani.

EXCUSES

Mme ABSYTE Brigitte
M. DENNEMONT Jacques (Procuration donnée à M. AURE Fabien)

NOTA : Le Maire soussigné certifie
que la liste des délibérations
examinées par le Conseil Municipal
a été affichée 14 avril 2026, que
la convocation a été faite le
02 avril 2026 et que le nombre
de membres en exercice étant de 29
le nombre de membres présents est de
27.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut
valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude Marie Josée qui accepte, est
désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire

Daniel PAUSE


Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20260409-de-090426-1_1-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

M. AURE Fabien demande que les échanges qu'il a eus avec le Maire lors du vote de l'affaire 5.1 du 28 mars 2026 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire soit retranscrit « mot pour mot ».

Il est rappelé que l'article 5 du Règlement du Conseil Municipal relatif aux questions orales indique que « la question et la réponse font l'objet d'une transcription au procès-verbal de la séance sous une forme résumée et synthétique, transcrivant les idées principales et essentielles »

Il est acté qu'aucune autre remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.

Le Conseil Municipal, délibérant, approuve à la majorité (4 abstentions : M. AURE Fabien - Mme ACCOT Andrée Marie - Mme TAMON Marie Aline - M. DENNEMONT Jacques), le procès-verbal.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

Gertrude Marie Josée HOARAU

Le Maire

Daniel FAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20260409-de-090426-1_1-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026